

# **LE BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE SUIVI DOSIMÉTRIQUE**



Dosimètres à lecture différée du laboratoire de Dosimétrie externe du CEA.

# DE QUEL ABONNEMENT À LA DOSIMÉTRIE EXTERNE AVEZ-VOUS BESOIN ?

## CONFORMÉMENT AUX ARTICLES R4451-64 ET 65 DU CODE DU TRAVAIL

« L'employeur met en œuvre une surveillance dosimétrique individuelle appropriée, lorsque le travailleur est classé au sens de l'article R. 4451-57 »

« La surveillance dosimétrique individuelle est assurée par des organismes accrédités pour l'exposition externe, au moyen de dosimètres à lecture différée adaptés aux différents types de rayonnements ionisants

**Article R4451-57 :** Au regard de la dose évaluée en application du 4° de l'article R4451-53, l'employeur classe :

**1° En catégorie A**, tout travailleur susceptible de recevoir, au cours de douze mois consécutifs, une dose efficace supérieure à 6 millisieverts ou une dose équivalente supérieure à 150 millisieverts pour la peau et les extrémités.

**2° En catégorie B**, tout autre travailleur susceptible de recevoir :

- a) Une dose efficace supérieure à 1 millisievert
- b) Une dose équivalente supérieure à 15 millisieverts pour le cristallin et à 50 millisieverts pour la peau et les extrémités.

**3° Pour les travailleurs « Non Classés »**, l'employeur veut s'assurer que l'exposition reste inférieure aux doses admises pour un éventuel classement, les résultats ne seront pas transmis dans SISERI mais seront consultables sur [mondosimetre.cea.fr](http://mondosimetre.cea.fr)



# PRESENTATION DU DOSIMETRE RPL

## Étiquette du dosimètre RPL



RPL MENSUEL



RPL TRIMESTRIEL

Léger (12 gr), robuste, peu épais (8 mm)  
Puce RFID dans chaque boîtier, code DATA MATRIX sur chaque verre -> Parfaite traçabilité

- 1 Nom de l'établissement
- 2 Nom du porteur
- 3 Numéro du dosimètre
- 4 Code barre
- 5 Code de l'abonnement
- 6 Code couleur & Périodes de port rayées (Trimestrielle) ou pleines (Mensuelle)

Selon les postes et les catégories radiologiques des travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants, nous vous proposons des formules d'abonnement à la dosimétrie externe adaptées à votre besoin (suivi mensuel et/ou trimestriel).

Suivi mensuel :

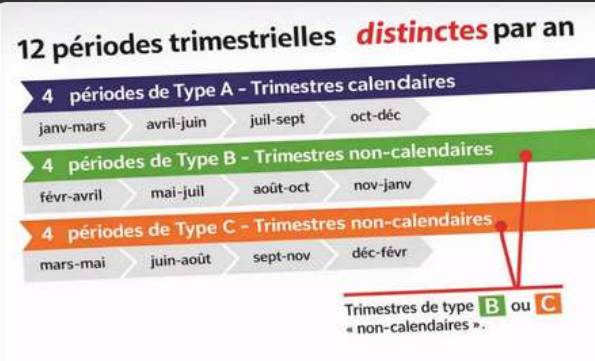
vous recevez chaque mois de nouveaux dosimètres destinés au suivi dosimétrique des travailleurs que vous aurez déclarés à notre laboratoire.

Suivi trimestriel :

vous recevez tous les 3 mois de nouveaux dosimètres destinés au suivi dosimétrique des travailleurs que vous aurez déclarés à notre laboratoire.

## Périodes trimestrielles

En trimestriel, les périodes peuvent être calendaires, c'est à dire débutant en janvier



**TA** (janv.-mars puis avr.-juin, juil.-sept et oct.-déc)  
également non-calendaires c'est à dire débutant au mois de février.

**TB** (fév-avr puis mai-juil, août-oct et nov-jan) ou au mois de mars.

**TC** (mars-mai puis juin-août, sept-nov et déc-fév).

# LE DOSIMÈTRE INDIVIDUEL **NOMINATIF**

Doit être porté à la poitrine à l'aide du système d'attache clipsable fourni.

En dehors de la période de travail, il sera rangé à l'abri des rayonnements ionisants (idéalement sur un tableau à dosimètres, au même endroit que le dosimètre témoin).



## ATTENTION



Le film plastique enveloppant le dosimètre et sur lequel est collée l'étiquette d'identification ne doit pas être retiré pour une question d'hygiène.





# LE DOSIMÈTRE D'AMBIANCE



Doit être placé dans le local où se trouve la source de rayonnement à un endroit fixe défini par votre conseiller en radioprotection (CRP). Il doit généralement être positionné à proximité d'un poste de travail.

## ATTENTION



Le film plastique enveloppant le dosimètre et sur lequel est collée l'étiquette d'identification ne doit pas être retiré pour une question d'hygiène.

## Une gamme de supports d'ambiance résistants et esthétiques

Adaptés au RPL et RPL Neutron déclinés en vert et en rouge pour plus de visibilité. Ils peuvent se fixer avec une accroche murale ou bien avec du double face à votre convenance.



# LE DOSIMETRE TEMOIN QUEL EST SON ROLE ?

Son étiquette porte la mention « **TEMOIN** »

un dosimètre témoin est fourni systématiquement pour chacun des types de dosimètres et pour chaque unité, à chaque période. Sa présence obligatoire est définie dans l'arrêté du 26 juin 2019 relatif à la surveillance individuelle des travailleurs aux rayonnements ionisants (annexe 1, point 2). La réglementation impose qu'un dosimètre « témoin » accompagne chaque expédition de dosimètres. Cet élément est destiné à mesurer les doses reçues par les dosimètres pendant le transport et sur toute la période d'utilisation. Il sert de référence pour la mesure des dosimètres qu'il accompagne.

**Ce dosimètre ne doit pas être porter** 



## Pour information

un dosimètre témoin est fourni systématiquement pour chacun des types de dosimètres et pour chaque unité, à chaque période. Vous recevez vos dosimètres avec le témoin 001 Si vous commandez un ou des dosimètre(s) en cours de période il sera expédié indépendamment des autres et accompagné d'un Témoin obligatoire 002. (Le témoin 002 disparaîtra lors du prochain envoi).



## Où doit-on positionner le dosimètre témoin ?

Il doit être placé à proximité du lieu de travail, à l'abri de tout rayonnement ionisant, de chaleur et d'humidité, idéalement sur un tableau destiné à recevoir les dosimètres nominatifs des travailleurs après leur journée de travail. Les tableaux sont disponibles et déclinés **en 3 tailles (7, 28 ou 49 dosimètres)**



# RÉCEPTION ET RETOUR DE VOS DOSIMÈTRES

CE QUE VOUS **TROUVEREZ** DANS VOTRE COLIS



COMMENT **CLIPER** LE SYSTÈME D'ATTACHE SUR LE DOSIMÈTRE ?



Insérer



Tourner



C'est clipsé !



CE QUE VOUS DEVEZ NOUS **RETOURNER**  
À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE PORT



Le dosimètre **SANS** son système d'attache

→ **Conserver l'attache** pour les prochaines périodes de port

Les dosimètres doivent être retournés au laboratoire dans une enveloppe à bulles ou dans un carton, en utilisant « l'étiquette adresse » insérée dans l'envoi. Vous pouvez également réutiliser l'emballage d'origine. Les modalités d'affranchissement restent à votre initiative.

Le film plastique thermo rétractable qui entoure le dosimètre RPL ne doit en aucun cas être retiré, il fait partie intégrante du dosimètre.

# COMMENT PORTER UN DOSIMÈTRE ?



## Prêt à l'emploi

Lors de la première expédition, les dosimètres sont prêts à l'emploi et munis d'un système d'attache.

clip + pince à conserver et à fixer sur le dosimètre de la période de port suivante.

Faire 1/4 de tour pour détacher le clip.



Boitier à nous retourner à la fin de la période de port.



# RETOUR DES DOSIMÈTRES

Qu'ils aient été portés ou non, tous les dosimètres doivent être renvoyés, accompagnés du ou des dosimètres « Témoin » **à l'adresse suivante :**

CEA DOSIMÉTRIE  
31, rue de l'Écluse  
78294 CROISSY SUR SEINE Cedex

Afin de faciliter la réexpédition des dosimètres vers le **laboratoire du CEA** (service de dosimétrie externe) et d'éviter qu'ils soient abîmés lors du transport, **nous vous conseillons de réutiliser les boîtes ou les enveloppes dans lesquelles vous avez reçu les dosimètres** de la nouvelle période de port. Vous trouverez dans chaque colis une étiquette retour autocollante préimprimée à l'adresse de notre laboratoire. Nous vous remercions de bien vouloir vous assurer que l'enveloppe ou le colis **est parfaitement bien fermé et suffisamment affranchi**. Le bon de livraison est à conserver et toute vos modifications doit être réalisées sur votre espace client.

## En option

Vous avez la possibilité de commander un retour prépayé en envoyant un email à [dosimetrie@cea.fr](mailto:dosimetrie@cea.fr)

# SISERI

Une fois votre espace SISERI créé et les prérequis réglementaires remplis, vous pouvez procéder à l'ouverture de votre abonnement dosimétrique. Cette étape finale permet de mettre en place concrètement le suivi dosimétrique de vos travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

1

## 2 Création de l'abonnement CEA DOSIMÉTRIE et gestion des dosimètres

Une fois votre espace SISERI créé et les prérequis réglementaires remplis, vous pouvez procéder à l'ouverture de votre abonnement dosimétrique. Cette étape finale permet de mettre en place concrètement le suivi dosimétrique de vos travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

### Formulaire d'abonnement et de commande

Pour créer votre abonnement, téléchargez et complétez le formulaire disponible à l'adresse suivante :

**Formulaire d'abonnement.**

Pour commander vos dosimètres, téléchargez et complétez le formulaire disponible à l'adresse suivante :

**Formulaire de commande.**

une fois les deux documents complétés, merci de les retourner à [dosimetrie@cea.fr](mailto:dosimetrie@cea.fr)

## 3 Espace client monDosimetre

### Comment créer son espace client monDosimetre ?

L'espace client intuitif facilite la communication entre les différents acteurs de la radioprotection assurant ainsi une traçabilité complète des mesures d'exposition.



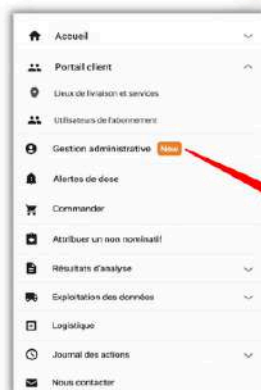
L'espace client **monDosimetre** constitue l'interface de gestion personnalisée pour le suivi de vos dosimètres. Cet outil permet aux acteurs de la radioprotection de gérer l'abonnement et les données administratives, afin que vos doses soient transmises à SISERI.

2

3

## Vous pouvez dès maintenant comparer vos données entre monDosimetre et SISERI

Apportez les modifications nécessaires sur l'une ou l'autre des interfaces. Vos données seront **identiques** et **vos doses transmises**.



6/6



# VOS RÉSULTATS D'ANALYSE

Une fois réceptionnés par le service de dosimétrie externe (SDP) du CEA vos dosimètres sont analysés et leurs résultats transmis :

01

## Au Conseiller en Radio Protection (CRP)

Au Conseiller en Radioprotection (CRP) que vous nous avez déclarée, via le portail « mondosimetre » (<https://mondosimetre.cea.fr>) pour les dosimètres nominatifs, non-nominatifs, ambiance, étude de poste, environnement.

02

## Au médecin du travail

Au médecin du travail que vous nous avez déclaré, via le portail « mondosimetre » (<https://mondosimetre.cea.fr>) ou par pli postal (option). pour les dosimètres nominatifs, non-nominatifs, ambiance, étude de poste, environnement.

### Connectez-vous à l'adresse [mondosimetre.cea.fr](https://mondosimetre.cea.fr)

Vous avez également la possibilité de télécharger vos rapports de résultats en PDF et sur Excel



#### RÉSULTATS D'ANALYSE - RAPPORTS NOMINATIFS

Année de la période de port ▼

Périodicité ▼

Période de Port ▼

Service ▼



- Consultez et téléchargez vos résultats en format PDF et Excel
- Téléchargez vos résultats dosimétriques individuels annuels (RDIA)
- Accédez à vos bilans

### À savoir : Conservation des données 2 ans

Pour chaque travailleur exposé bénéficiant d'une surveillance dosimétrique individuelle, le laboratoire recueille des données à caractère personnel qui seront supprimées deux ans après la transmission des résultats à SISERI.

# PROCÉDURE D'URGENCE

Dans le cas d'une suspicion d'exposition accidentelle, le dosimètre peut être exploité en urgence

**Les 4 étapes d'un traitement en urgence sont les suivantes :**

1

## Alerter le laboratoire

Alerter le laboratoire par téléphone au 01 30 15 52 22 (ou par le biais de l'astreinte au 06 07 15 82 24), afin que votre demande soit enregistrée et que nous soyons en alerte pour la réception du dosimètre.

2

## Envoyer le dosimètre

Envoyez le dosimètre par coursier ou par pli recommandé avec accusé de réception (AR) à l'attention du responsable technique du laboratoire, à l'adresse ci-dessous et en apposant la mention « TRAITEMENT URGENT » sur l'enveloppe.

CEA Dosimetrie - À l'attention du Responsable technique du laboratoire de dosimétrie.

31, rue de l'Écluse 78294 Croissy-sur-Seine Cedex

3

## Le dosimètre est analysé

Le dosimètre ainsi réceptionné est analysé en urgence, sa lecture sera terminée quelques heures après sa réception.

4

## Les résultats sont communiqués

Les résultats sont communiqués dès que possible par téléphone, puis par courrier au médecin du travail et au conseiller en radioprotection.

Un dosimètre de remplacement est fourni sur simple demande auprès du service client.

**À noter : le Conseiller en Radioprotection s'assurera que le dosimètre n'est pas contaminé avant son envoi au laboratoire.**



# POUR TOUTE MODIFICATION DANS **VOTRE ABONNEMENT**

Pour commander un dosimètre pour un nouveau porteur, faire une cessation, modifier une identité ou toute autre action, nous vous offrons plusieurs possibilités:

## EN LIGNE



Connectez-vous sur <https://mondosimetre.cea.fr> et gagnez du temps grâce à votre espace client intuitif et sécurisé.



## VIA LE SERVICE CLIENT



par courriel à l'adresse : [dosimetrie@cea.fr](mailto:dosimetrie@cea.fr)

ou par téléphone au : 01 30 15 52 22